

2020



15

Éducation
et science

Neuchâtel 2020

Institutions de formation

Édition 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	schulstat@bfs.admin.ch
Rédaction:	Sylvie Oeuvray, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	1557-2000

Table des matières

1	Introduction	4
2	Chiffres clé des institutions de formation	5
3	Degrés de formation	7
4	Sous la loupe: les écoles spécialisées	8
5	Sous la loupe: la formation professionnelle initiale	9
6	Taille des institutions de formation	10
7	Autorité responsable des institutions de formation	12
8	Sous la loupe: les diversités cantonales	14
9	Répartition géographique des institutions de formation	17
10	Sources	20
11	Définitions	22
	Renseignements	23

1 Introduction

Cette brochure présente les institutions de formation en Suisse et décrit leur organisation par degré de formation, taille, répartition territoriale et linguistique ainsi que selon l'autorité qui en est responsable financièrement (secteur public ou privé).

Les données proviennent principalement de la statistique des institutions de formation et de la statistique des élèves et des étudiants. Elles se réfèrent à l'année scolaire 2018/19.

Institution de formation

Une institution de formation est une entité permanente qui offre à des élèves/étudiants une ou plusieurs formations formelles dispensées par un corps enseignant. La formation s'effectue sur la base d'une communication directe entre ce dernier et les élèves/étudiants.

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction) ainsi que par le ou les sites de formation (bâtiments) qui lui sont subordonnés.

Les termes génériques «école» et «établissement» utilisés dans cette publication correspondent aux sites de formation.

Les chiffres publiés couvrent les institutions de formation du degré primaire¹ au degré tertiaire et correspondent, à l'exception des hautes écoles², aux sites de formation. Le degré de détail des données collectées sur les sites de formation (bâtiments, centres scolaires) et sur les unités administratives (niveau administratif) varie en fonction de l'organisation scolaire des cantons.

Les institutions de formation du degré tertiaire ne sont pas définies de manière homogène au niveau suisse. Elles sont incluses dans cette brochure uniquement dans les graphiques qui donnent un aperçu de tous les degrés de formation (voir graphiques G1 et G3). Les écoles offrant une formation professionnelle supérieure sont toutefois comprises dans les totaux et les graphiques qui ne tiennent pas compte du degré de formation. Les établissements de formation continue et les lieux de formation informelle ne sont pas pris en compte dans cette statistique.

¹ école enfantine/cycle élémentaire années 1–2 inclus; voir détails au chapitre «Degrés de formation»

² Dans les statistiques de la formation, les hautes écoles sont définies uniquement au niveau administratif. Certaines d'entre elles sont intercantionales et ne peuvent pas être présentées par canton ou par région linguistique.

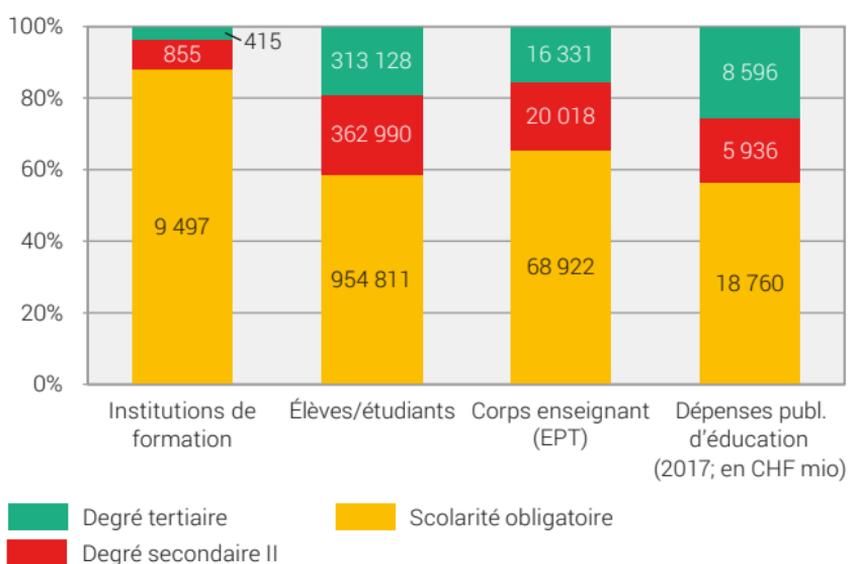
2 Chiffres clé des institutions de formation

À la rentrée scolaire 2018/19, on comptait en Suisse 10 310 institutions de formation, tous degrés de formation confondus.¹

La scolarité obligatoire regroupe la majorité des institutions de formation (88%). Elles accueillent 59% de toutes les personnes en formation et 65% des enseignants². Plus de la moitié des dépenses publiques d'éducation (56%) sont consacrées à la scolarité obligatoire. Seuls 8% des écoles sont au degré secondaire II. Elles rassemblent 22% des personnes en formation et 19% des enseignants pour environ un cinquième des dépenses publiques d'éducation (18%). Au degré tertiaire, la part des institutions de formation est de 4%. Elles comprennent 19% de l'ensemble des personnes en formation et 16% des enseignants. Environ un quart des dépenses publiques d'éducation³ (26%) est affecté à ce degré.

Institutions de formation, élèves/étudiants, enseignants et dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2018/19

G1



Sources: OFS – SBI, SDL, SSP, SHIS-studex, ÖBA

© OFS 2020

¹ sans double comptage; voir explications au chapitre suivant

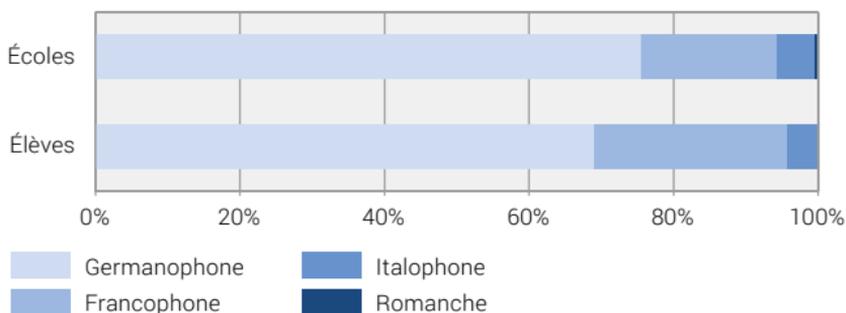
² Sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger (3010 EPT). Sont concernés la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. Le détail de cette catégorie se trouve sous «Définitions» à la fin de la publication.

³ sans les dépenses publiques pour la recherche

La répartition des écoles sur le territoire varie selon la région linguistique. Tous degrés de formation confondus,⁴ les trois quarts des écoles sont situées en Suisse alémanique et accueillent 69% des élèves, près d'une sur cinq (19%) en Suisse romande pour un bon quart des élèves (27%), 5% dans la partie italophone du pays (4% des élèves) et 0,5% dans la région romanche (0,2% des élèves).

Écoles et élèves selon la région linguistique, en 2018/19

G2



Sources: OFS – SBI, SDL

© OFS 2020

⁴ sans les effectifs des hautes écoles, non répartissables selon la région linguistique

3 Degrés de formation

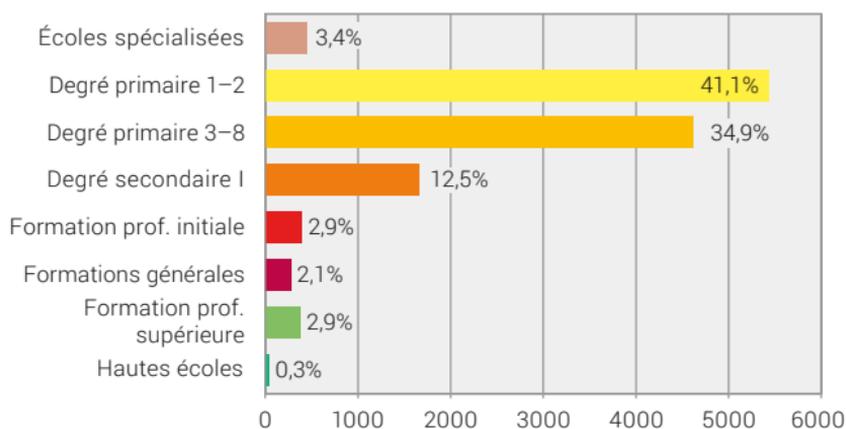
Le degré de formation d'une école est défini par la population d'élèves qu'elle accueille et par les programmes de formation dans lesquels ils sont inscrits. Une même école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut par conséquent être comptée plusieurs fois, selon le niveau de détail voulu par l'analyse (principe du double comptage).

En Suisse, la scolarité obligatoire dure onze ans et comprend le degré primaire et le degré secondaire I. Elle commence généralement à l'âge de 4 ans avec la fréquentation de l'école enfantine ou du cycle élémentaire (degré primaire 1^{re} et 2^e année) et se poursuit au degré primaire 3–8 (3^e à 8^e année). Tous les cantons offrent au moins une année d'école enfantine. Dans la plupart des cantons, deux années sont obligatoires.

Au cours de l'année scolaire 2018/19, il y avait 5440 écoles au degré primaire 1–2 et 4624 au degré primaire 3–8 réparties dans toute la Suisse. Au degré secondaire I, 1656 lieux de formation ont été recensés à l'échelle nationale.

Le degré secondaire II succède à la scolarité obligatoire. Les jeunes choisissent soit une formation professionnelle initiale et fréquentent l'une des 386 écoles professionnelles, soit ils optent pour une formation générale (281 lieux de formations). Enfin, le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) vient compléter l'offre de formation en Suisse avec 415 lieux de formation.

Écoles selon le degré de formation, en 2018/19 G3



Source: OFS – SBI

© OFS 2020

4 Sous la loupe: les écoles spécialisées

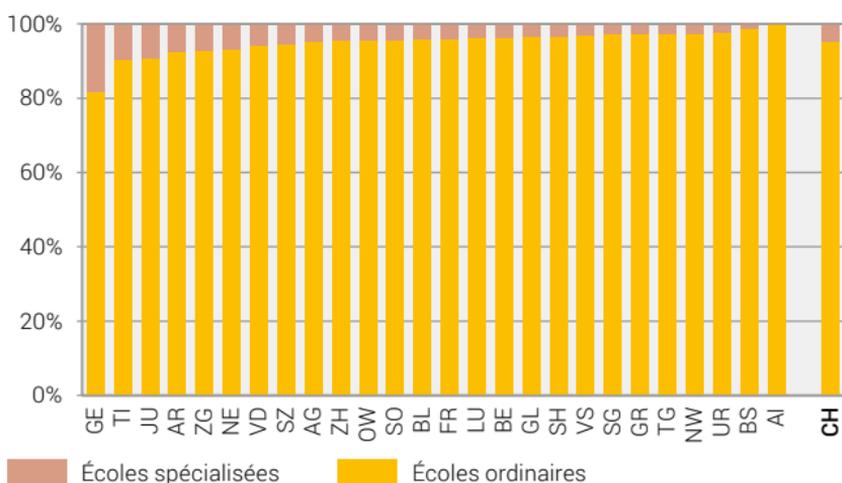
Les écoles spécialisées représentent une minorité dans le système scolaire suisse (3,4% du total des institutions de formation). Elles relèvent à la fois du degré primaire et du degré secondaire I. Elles se différencient des autres institutions de formation du point de vue de l'autorité qui en est responsable financièrement, de leur répartition sur le territoire et de leur organisation dans et entre les cantons.

Par distinction avec une école ordinaire, une école spécialisée est une institution de formation qui dispense un enseignement adapté à différentes formes de handicap ou à des élèves connaissant de grandes difficultés d'apprentissage ou de graves troubles du comportement dans le cadre de la scolarité obligatoire.

En 2018/19, 448 écoles spécialisées ont été recensées en Suisse. La proportion d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est la plus élevée dans les cantons de Genève, du Tessin et du Jura. Dans ces trois cantons, les écoles spécialisées sont en moyenne plus petites que dans les autres cantons (moins de 20 élèves par école). Dans sept cantons, la part d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire s'élève à moins de 3% (VS, SG, GR, TG, NW, UR, BS). Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'en compte pas. Les élèves de ce canton fréquentent principalement des écoles spécialisées dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Saint-Gall. Ainsi, la répartition des élèves dans les écoles spécialisées est partiellement intercantonale. Au niveau suisse, la part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est de 4,7% et elles touchent 1,8% des élèves.

Part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire selon le canton, en 2018/19

G4



5 Sous la loupe: la formation professionnelle initiale

En Suisse, la formation professionnelle initiale peut être effectuée en entreprise (formation duale) ou dans le cadre d'une formation en école à plein temps.

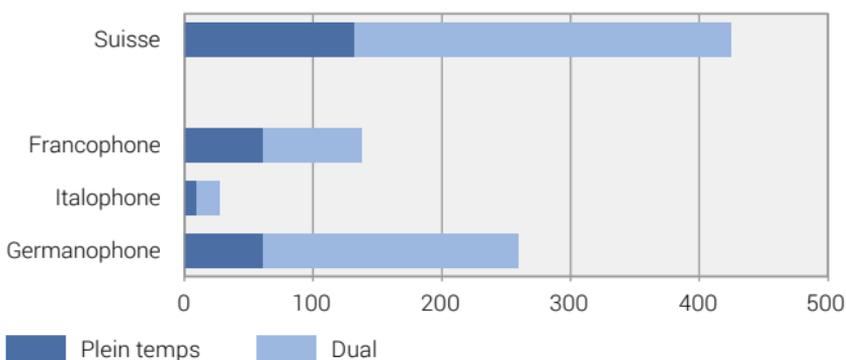
La formation duale consiste en une formation pratique dans une entreprise formatrice complétée par une formation théorique dans une école professionnelle. Ce système de formation duale existe également en Allemagne, en Autriche et au Liechtenstein. En Suisse, c'est le mode de formation professionnelle le plus répandu au niveau national (69%), ce qui fait de la Suisse un cas particulier par rapport à ces pays.

Dans les régions francophone et italophone, la part des écoles offrant des formations professionnelles initiales en école à plein temps est plus grande qu'en Suisse alémanique: en 2018/19, cette part s'élevait à 45% en Suisse romande (24% des élèves), à 36% en Suisse italienne (28% des élèves) et à 24% en Suisse alémanique (4% des élèves).

Une tendance similaire peut être observée dans les dépenses publiques d'éducation par personne en formation: elles sont plus élevées lorsque la part des offres de formation en école à plein temps est grande. Concernant les formations duales, les entreprises privées participent dans une large mesure à leur financement.

Écoles offrant une formation professionnelle initiale selon le mode de formation et la région linguistique¹, en 2018/19

G 5



¹ La région romanche n'est pas représentée dans ce graphique en raison de son nombre limité d'écoles professionnelles, à savoir une seule école avec formation duale.

6 Taille des institutions de formation

La taille moyenne¹ d'une école est de 30 élèves au degré primaire 1–2, de 110 élèves au degré primaire 3–8 et de 150 élèves au degré secondaire I. Les écoles spécialisées accueillent en moyenne 40 élèves. Au degré secondaire II, on compte 600 élèves par école professionnelle et 360 élèves par école offrant une formation générale.

Taille d'une école

La taille d'une école est déterminée à partir du nombre d'élèves qui y suivent une formation. Dans cette brochure, elle prend en compte l'intégralité des élèves inscrits dans l'école par degré de formation. La taille d'une école peut également être définie selon l'effectif total d'élèves, sans tenir compte du degré de formation (voir exemple sous «Définitions» à la fin de la publication).

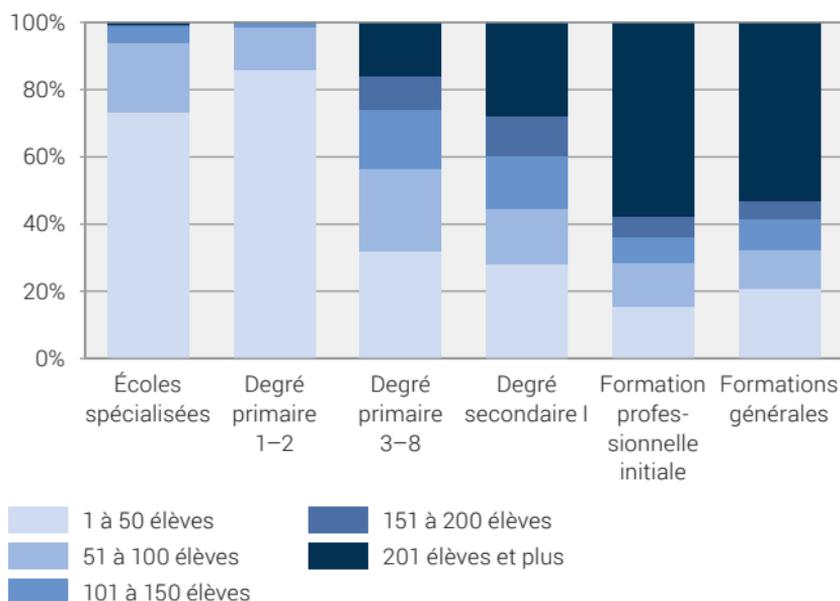
Dans la scolarité obligatoire, 73% des écoles spécialisées et 86% des écoles du degré primaire 1–2 ont une taille de 50 élèves ou moins. Au degré primaire 3–8, ce sont 32% des écoles qui ont cette grandeur. Au degré secondaire I, la proportion d'écoles de cette taille est de 28%, soit la même que pour les écoles de plus de 200 élèves (voir graphique G6).

¹ La taille moyenne d'une école est calculée en divisant le nombre total d'élèves inscrits dans un degré de formation donné par le nombre total d'écoles offrant ce degré de formation.

Au degré secondaire II, environ la moitié des écoles accueillent plus de 200 élèves (58% pour les écoles professionnelles et 53% pour les écoles offrant une formation générale). Dans les autres catégories de taille, la répartition des écoles professionnelles et des écoles de formation générale est similaire.

Écoles selon la taille et le degré de formation, en 2018/19

G6



Sources: OFS – SBI, SDL

© OFS 2020

7 Autorité responsable des institutions de formation

La majorité des écoles suisses sont administrées par les collectivités publiques: sans tenir compte des doubles comptages liés aux degrés de formation, 87% des écoles sont publiques. En outre, environ un tiers des écoles privées (35%) sont subventionnées par les pouvoirs publics.

Autorité responsable de l'école (statut)

Les institutions de formation sont soit publiques soit privées. Les institutions privées se subdivisent encore entre les établissements privés subventionnés par l'Etat (50% et plus de financement public) et les établissements privés non subventionnés par l'Etat (moins de 50% de financement public).

En termes d'organisation et de localisation, les écoles privées diffèrent des écoles publiques.

Dans la scolarité obligatoire, la plupart des écoles privées (91%), subventionnées ou non, comptent moins de 100 élèves. En revanche, cette proportion est de 73% pour les écoles publiques.

Près des trois quarts des écoles privées non subventionnées proposent deux degrés de formation ou plus, alors que ce pourcentage est d'un quart pour les écoles publiques.

Au degré secondaire II, les écoles privées représentent 43% des institutions de formation pour seulement un sixième des élèves, car la plupart des écoles privées comptent moins de 100 élèves.

Quant à leur localisation, 81% des écoles privées se trouvent dans une commune urbaine, alors que cette part s'élève à 56% pour les écoles publiques.

Sur l'ensemble des institutions de formation du degré primaire au degré secondaire II, les écoles de la scolarité obligatoire sont publiques dans une large majorité (degré primaire: 93%; degré secondaire I: 79%). Au degré secondaire II, plus de la moitié des écoles sont publiques (57%).

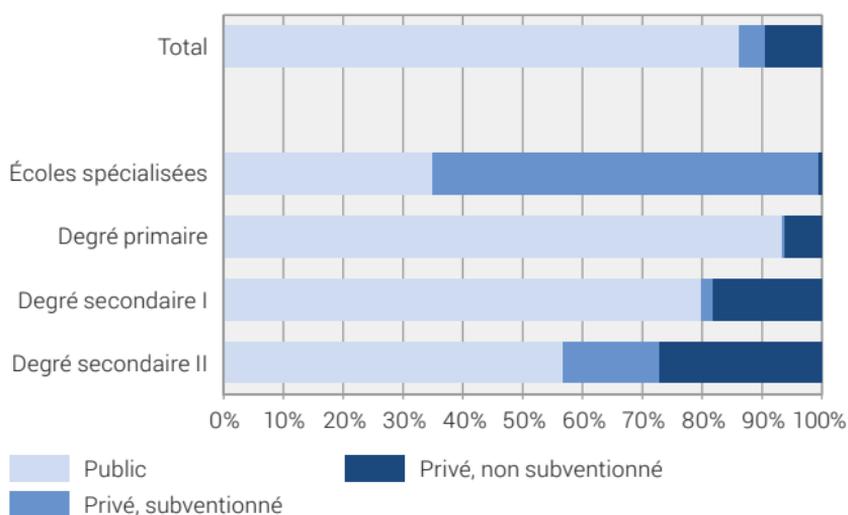
La part du secteur privé non subventionné s'élève à 7% pour le degré primaire et à 19% pour le degré secondaire I. Celle du privé subventionné est quasiment nulle (resp. 0,2% et 2%). Les écoles spécialisées se distinguent des autres degrés de formation avec une majorité d'écoles privées subventionnées (65%). Au degré secondaire II, 16% des écoles sont privées subventionnées et 27% sont privées non subventionnées.

La répartition des écoles professionnelles selon leur statut est différente de celle des écoles offrant une formation générale: 70% des écoles professionnelles et 53% des écoles de formations générales sont publiques, 16% et 8% respectivement sont privées subventionnées, tandis que 13% et 40% sont privées non subventionnées.

La part du secteur privé, subventionné ou non, augmente avec le degré de formation, exception faite des écoles spécialisées.

Écoles selon le degré de formation et le statut, en 2018/19

G7



Source: OFS – SBI

© OFS 2020

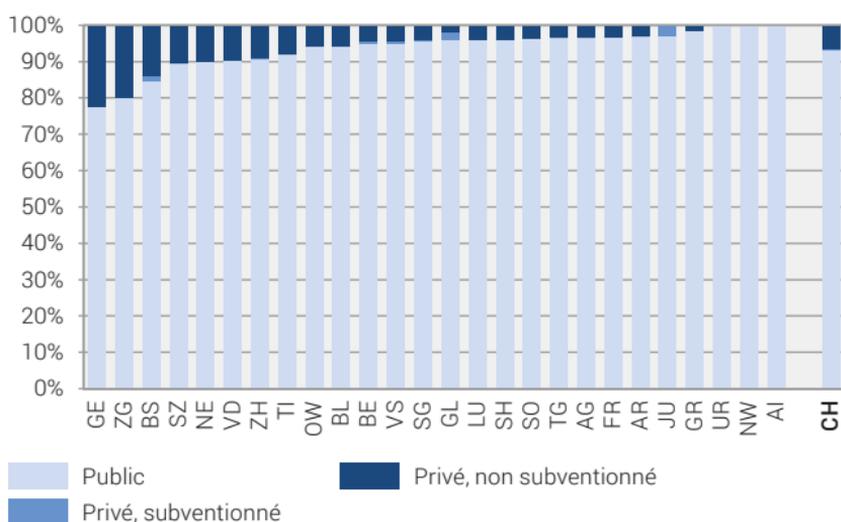
8 Sous la loupe: les diversités cantonales

Le statut, défini par l'autorité responsable financièrement d'une institution de formation, varie non seulement en fonction des degrés de formation mais également selon les cantons. Près de la moitié des écoles privées, tous degrés de formation confondus, se situent dans trois cantons (ZH, VD, BE). La comparaison entre les cantons de la distribution des écoles publiques et privées par degré de formation montre des tendances assez contrastées.

Au degré primaire, le pourcentage des écoles privées subventionnées est faible (moins de 3%) ou nul dans tous les cantons. Celui des écoles privées non subventionnées varie de 1% aux Grisons à 23% dans le canton de Genève. Quatre cantons n'en ont pas sur leur territoire (JU, UR, NW, AI).

Degré primaire: écoles selon le canton et le statut, en 2018/19

G 8



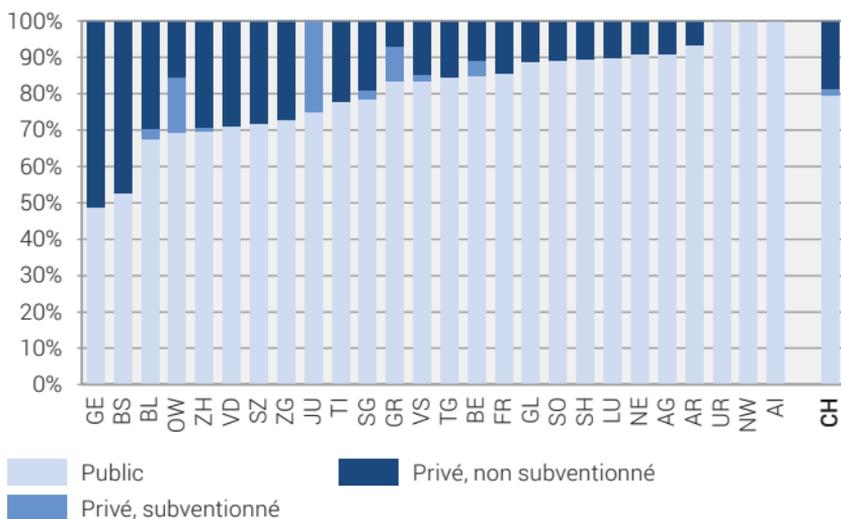
Source: OFS – SBI

© OFS 2020

Au degré secondaire I, la proportion d'écoles privées subventionnées atteint ou dépasse 10% dans trois cantons sur les huit qui en relèvent: le Jura (25%), Obwald (15%) et les Grisons (10%). Le canton de Genève a la part d'écoles privées non subventionnées la plus élevée (51%; voir graphique G9).

Degré secondaire I: écoles selon le canton et le statut, en 2018/19

G9



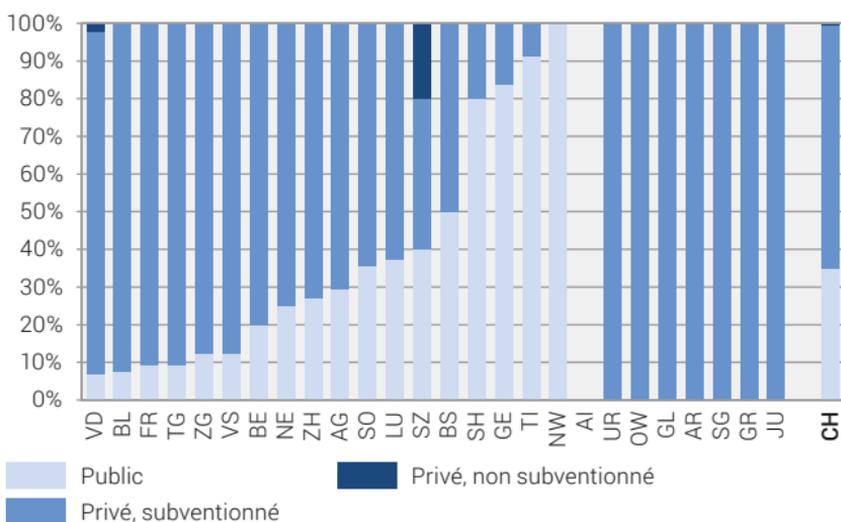
Source: OFS – SBI

© OFS 2020

Les écoles spécialisées occupent une place particulière dans le système scolaire suisse du point de vue de l'autorité qui en est responsable financièrement. Dans la plupart des cantons, la majeure partie d'entre elles sont privées subventionnées, et dans sept cantons, elles le sont toutes (UR, OW, GL, AR, SG, GR, JU). Seul un canton (NW) ne compte pas d'école spécialisée privée subventionnée.

Écoles spécialisées selon le canton et le statut, en 2018/19

G10



Source: OFS – SBI

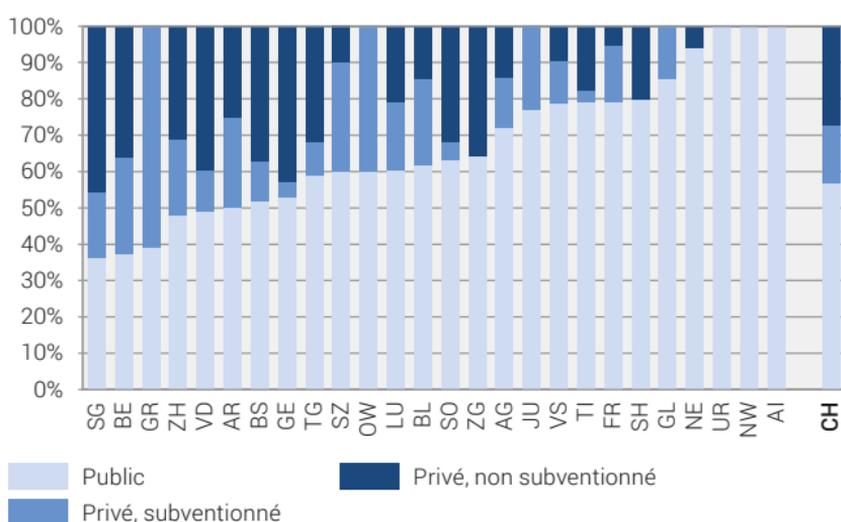
© OFS 2020

Au degré secondaire II, les écoles sont principalement publiques dans la plupart des cantons. Les cantons de Saint-Gall, Berne, des Grisons, Zurich et Vaud font exception, avec une majorité d'écoles privées (subventionnées ou non) dans ce degré. La participation cantonale au financement des écoles professionnelles privées et des institutions privées offrant une formation générale est très variable.

La part des écoles privées non subventionnées varie entre 45% dans le canton de Saint-Gall et 5% dans le canton de Fribourg. Quatre cantons ne comptent aucune école privée non subventionnée dans ce degré (GR, OW, JU, GL) et trois cantons n'y relèvent que des écoles publiques (UR, NW, AI).

Degré secondaire II: écoles selon le canton et le statut, en 2018/19

G11



Source: OFS – SBI

© OFS 2020

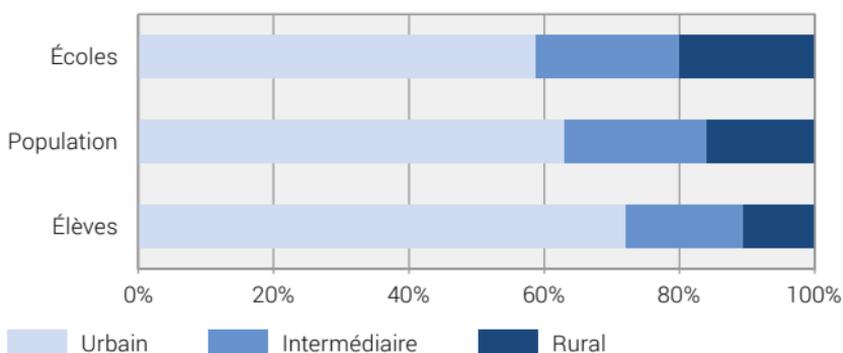
9 Répartition géographique des institutions de formation

La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse se base sur la typologie urbain-rural qui classe les communes de Suisse principalement en fonction de critères de densité et de taille. Cette typologie se compose de trois catégories: urbain, rural et intermédiaire, cette dernière ayant des caractères à la fois urbains et ruraux.

Pendant l'année scolaire 2018/19, 59% des écoles du degré primaire au degré secondaire II se situaient dans une commune urbaine, où vivaient 63% de la population¹ et où se concentraient 72% des élèves. Dans les communes intermédiaires étaient situées 21% des écoles, pour 21% de la population et 18% des élèves. Les communes rurales quant à elles accueillait 20% des écoles, avec 16% de la population et 10% des élèves.

Écoles, population et élèves selon le type de commune, en 2018/19

G12



Sources: OFS – SBI, SDL, STATPOP, Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2020

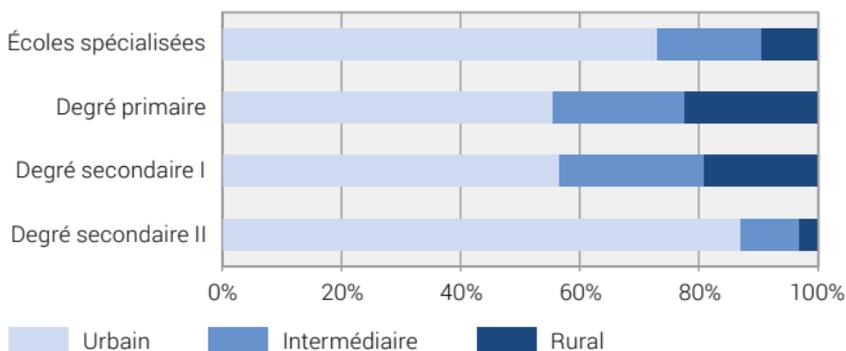
La répartition territoriale des écoles varie selon le degré de formation. Alors qu'environ la moitié des écoles des degrés primaire et secondaire I se situent dans une commune urbaine (resp. 56% et 57%), la part des écoles spécialisées dans ce type de commune s'élève à 73% et celle des écoles du degré secondaire II à 87% (voir graphique G13).

Dans les communes intermédiaires et rurales, la proportion des écoles du degré primaire est identique (22%). Pour les autres degrés de formation, les écoles sont plus représentées dans les communes intermédiaires que dans les communes rurales (secondaire I: resp. 24% et 19%; écoles spécialisées: resp. 17% et 10%; secondaire II: resp. 10% et 3%).

¹ Statistique de la population et des ménages (STATPOP). État au 31.12.2018

Écoles selon le type de commune et le degré de formation, en 2018/19

G13



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2020

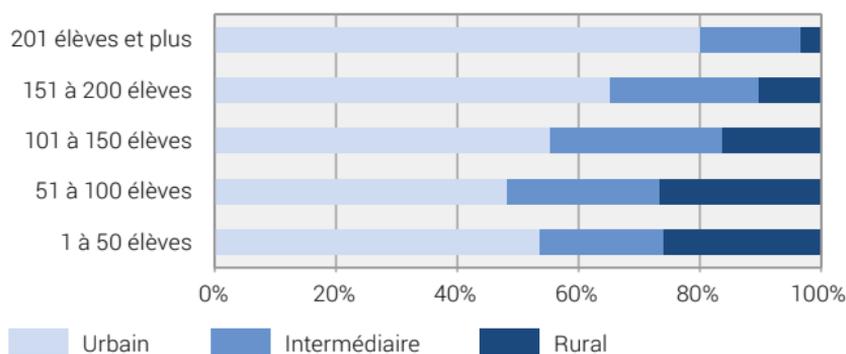
Tous degrés de formation confondus, environ la moitié des écoles dont la taille correspond à une catégorie inférieure ou égale à 150 élèves se trouvent dans une commune urbaine (entre 48 et 55%). Cette proportion est de 65% pour les écoles qui comptent entre 151 et 200 élèves et de 80% pour les écoles de plus de 200 élèves.

Dans les communes intermédiaires, il y a environ un quart des écoles dans chaque catégorie de taille entre 51 et 200 élèves. Cette proportion s'élève à 20% pour les écoles de 50 élèves ou moins et à 16% pour les écoles de plus de 200 élèves.

Dans les communes rurales, les écoles ayant un maximum de 50 respectivement 100 élèves sont les plus répandues (resp. 26% et 27%) et les écoles de plus de 200 élèves sont les plus rares (3%).

Écoles selon le type de commune et la taille, en 2018/19

G14



Sources: OFS – SBI, SDL, Niveaux géographiques de la Suisse

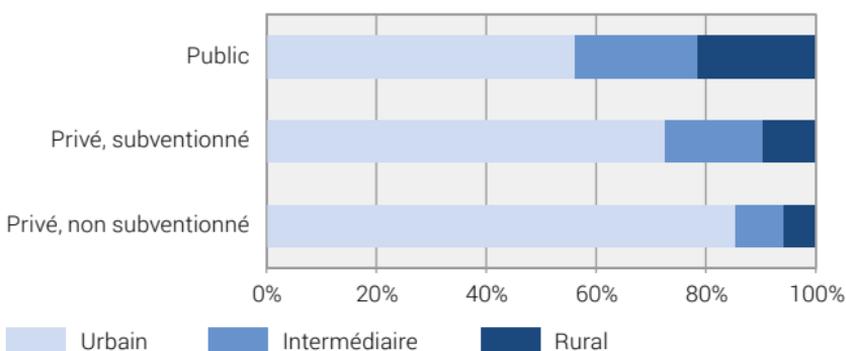
© OFS 2020

Réparties selon leur statut, plus de la moitié des écoles publiques (56%), près des trois quarts des écoles privées subventionnées (73%) et 86% des écoles privées non subventionnées se trouvent dans une commune urbaine.

Dans les communes intermédiaires et rurales, la part des écoles publiques est similaire (resp. 22% et 21%). Il en va de même pour les écoles privées non subventionnées (resp. 9% et 6%). Quant aux écoles privées subventionnées, 18% se situent dans une commune intermédiaire et 10% dans une commune rurale.

Écoles selon le type de commune et le statut, en 2018/19

G 15



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques de la Suisse

© OFS 2020

10 Sources

Statistique des institutions de formation (SBI)

La statistique des institutions de formation décrit l'offre en infrastructures scolaires par canton, du degré primaire au degré tertiaire. Toutes les institutions de formation ordinaires et spécialisées, publiques et privées, où est relevé au moins un élève, font partie de cette statistique. Les données sont relevées par le biais de la statistique des élèves et des étudiants (SDL, SHIS-studex) et sont complétées par des informations provenant du Registre des entreprises et des établissements (REE).

Statistique des élèves et des étudiants (SDL)

La statistique des élèves et des étudiants regroupe les élèves et les étudiants du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises). Sont recensées toutes les personnes qui suivent pendant une demi-année au moins un programme de formation à plein temps ou à temps partiel. Les institutions de formation publiques et privées sont incluses dans ce recensement.

Statistique du personnel des écoles (SSP)

La statistique du personnel des écoles recueille des informations sur les personnes en exercice dans toutes les écoles publiques ou privées situées sur le territoire suisse, du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises).

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Les banques de données du système d'information universitaire suisse contiennent les données relatives aux étudiants et aux examens (SHIS-studex) ainsi qu'au personnel (SHIS-PERS) des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques. Elles renseignent sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci ainsi que sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et du personnel.

Dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles. Elle se réfère aux résultats de l'année comptable la plus récente (2017).

Niveaux géographiques de la Suisse

Les niveaux géographiques comprennent des typologies et des subdivisions territoriales dont l'unité de base est la commune. Ils permettent des analyses et représentations spatiales basés sur des découpages territoriaux divers, qui ont chacun leur utilité en fonction des thèmes abordés ou des questions posées.

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

La Statistique de la population et des ménages fait partie du système de recensement annuel de la population. Elle livre des informations concernant l'effectif et la structure de la population résidente à la fin d'une année ainsi que des mouvements de la population pendant l'année en cours (31 décembre).

11 Définitions

Corps enseignant

Dans cette brochure, le corps enseignant comprend le personnel chargé de l'enseignement direct dans les écoles (sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger) et les professeurs et autres enseignants dans les hautes écoles. Afin de permettre la comparaison avec les élèves/étudiants, les chiffres relatifs aux enseignants correspondent à des équivalents plein temps (EPT) et non à des personnes.

Double comptage

Dans la statistique des institutions de formation, une même école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut être comptée plusieurs fois, pour chaque degré, selon le niveau de détail voulu par l'analyse.

Institution de formation

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction) ainsi que par le ou les sites de formation (bâtiments) qui lui sont subordonnés. Un site de formation est généralement constitué d'un seul bâtiment, bien qu'il puisse en compter plusieurs si quelques minutes de marche les séparent les uns des autres. De manière générale, les termes d'école ou d'établissement correspondent aux sites de formation. Une institution de formation accueille en permanence des enseignants et des élèves/étudiants. Elle est fondée en vertu d'une loi communale, cantonale ou fédérale, dispose d'un mandat explicite de formation et le met en œuvre. Les institutions de formation sont placées sous la responsabilité soit des pouvoirs publics (Confédération, canton, commune ou autre organisme public), soit d'un organisme privé.

Région linguistique

Les régions linguistiques se basent sur la langue nationale parlée par une majorité de la population dans une commune. On distingue en Suisse quatre régions linguistiques:

- région linguistique allemande,
- région linguistique française,
- région linguistique italienne,
- région linguistique romanche.

Taille

La taille d'une école est déterminée à partir du nombre d'élèves qui y suivent une formation. Les élèves pris en considération pour le calcul varient cependant selon la perspective choisie pour l'analyse (cf. principe du double comptage). La taille de l'école peut ainsi être calculée en fonction du total des élèves qui y sont inscrits (perspective A) ou en fonction du nombre d'élèves inscrits dans un degré de formation offert par l'école (perspective B). Exemple: une école comprend 110 élèves dont 10 au degré primaire 1–2 et 100 au degré primaire 3–8. Selon la perspective A, cette école se classe dans la catégorie «101 à 150 élèves» car l'entier de son effectif est pris en considération. Selon la perspective B, elle se classe d'une part dans la catégorie «1 à 50 élèves» pour le degré primaire 1–2, car seuls les 10 élèves inscrits au primaire 1–2 sont comptés, et d'autre part dans la catégorie «51 à 100 élèves» pour le degré primaire 3–8. Dans cette brochure, la taille de l'école est généralement calculée selon la perspective B.

Typologie urbain-rural

La typologie urbain-rural dérive de la typologie des communes en neuf catégories et se compose de trois catégories: urbain, intermédiaire, rural. La différenciation en neuf catégories repose sur des critères de densité, de taille et d'accessibilité.

Les autres définitions présentées dans cette publication sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (www.statistique.admin.ch).

Renseignements

Statistique des institutions de formation:
schulstat@bfs.admin.ch.

Autres informations concernant les domaines de la formation:
www.education-stat.admin.ch.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1557-2000

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch